

Le Forum des Associations se tiendra les 02 et 03 septembre. Le besoin en personnel est de 2 à 5 membres selon la mise en œuvre, ou non, d'un stand de démonstration au tir carabine air comprimé. Une permanence du stand sera assurée pour l'accueil des personnes intéressées pendant ces deux jours.

La traditionnelle journée portes ouvertes est planifiée le 09 septembre, soit une semaine après le forum.

L'assemblée générale ordinaire est planifiée pour le 16 septembre à 14h30. Les convocations seront transmises au plus tard le 18 août et la validation de l'ordre du jour sera réalisée lors du prochain comité directeur.

Un challenge pourrait se tenir les 07 et 08 octobre.

Autres manifestations :

Le Natural Trophy est organisé les 1er et 2 juillet pour les adultes et les 26 et 27 juillet pour les jeunes. Les dispositions sont prises par l'équipe habituelle.

Ces dispositions sont soumises au vote : La décision est prise à l'unanimité des membres présents.

3 - Point travaux :

Les travaux à réaliser portent sur l'entrée du 25m, l'éclairage du 100m et l'électricité du 50m, les fuites de toitures, la pose de caméras, la tonte, le portail et la porte du 100m. L'aménagement du pas de tir 25m sera étudié dans le but d'améliorer la sécurité.

2 - Rapport financier intermédiaire :

Les finances sont saines. En ce qui concerne les factures d'électricité, les dispositions prises sur le plan matériel et organisationnel permettent de maintenir à l'équilibre les augmentations tarifaires. L'abonnement du site Internet est passé de 78 à 120€. Le basculement sur un site d'hébergement gratuit est mis en attente.

4 - Questions diverses :

- La formation Capacité d'Accueil et Conseil (CAC) constitue le pré requis indispensable pour la tenue des permanences et gérer les carnets de tir. Les candidats peuvent se faire connaître auprès du Président ou du secrétariat.

- Les initiations pour les nouveaux pourront être réalisées uniquement le jeudi et le samedi.

- Les logos proposés pour les vêtements ont été transmis pour devis. Les choix interviendront à l'issue.

Clôture de la séance à 22h30

Ce Relevé de Décisions est établi et affiché, conformément à l'Article 10 des Statuts de l'Association.

Président,
Jean-Pierre BERNARD

Validé le 21 juin 2023



Secrétaire
Patrice GALLERNE

Validé le 21 juin 2023

